



Saisie de mobilier durant notre absence du domicile

Par **vechris**, le **12/08/2014** à **19:53**

bonjour, ce jour un huissier s'est introduit chez nous afin de signifier une saisie de notre mobilier suite à une requête d'un organisme de recouvrement d'impayés.

nous n'avons reçu aucun courrier préalablement.

De plus ils ont conservé la clé de notre domicile.nous avons retrouvé l'ordre de saisie sur le téléviseur.

est-ce légale?

Par **aguesseau**, le **12/08/2014** à **20:53**

Bjr,

Si votre créancier a pu demander à un huissier de pratiquer une saisie à votre rencontre, cela signifie que votre créancier a initié une procédure devant un tribunal pour obtenir un titre exécutoire et que le tribunal saisi vous a condamné à payer.

donc vous deviez savoir qu'une saisie était possible.

CDT